

Le mot du Président

J'espère que vous avez tous passé un bel été et que votre rentrée de septembre s'est déroulée sous les meilleurs auspices.

Nous avons le plaisir de lancer cette rentrée sous le signe de l'échange et de la proximité avec "MAH à votre écoute".

Cet événement nous permettra d'aller à votre rencontre, sur les résidences concernées pour échanger sur les programmes de réhabilitation et renforcer le lien qui nous unit.

Ce sera l'occasion de partager vos idées et vos attentes pour améliorer encore votre cadre de vie.

Septembre marque également un temps fort pour MAH avec la pose de la première pierre du « Domaine Gambus ».

Ce projet ambitieux de 40 logements répondra aux besoins croissants de notre territoire, et nous sommes fiers de pouvoir y contribuer.

A travers ce nouveau numéro, vous découvrirez les actualités de Montélimar-Agglomération Habitat ainsi que toutes les informations nécessaires à la vie du « Locataire » et de l'amélioration continue de nos services.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien à vous,

Norbert Graves

Président Directeur Général
de Montélimar-Agglomération Habitat



M. SICOT Directeur Général Délégué - M. GRAVES Président Directeur Général

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE AU "DOMAINE GAMBUS"



Un coup de truelle symbolique pour ce programme d'envergure !

Ce mercredi 18 septembre, Montélimar-Agglomération Habitat a eu l'honneur de poser la première pierre d'un projet d'envergure au "Domaine Gambus", en présence de Monsieur le Maire et Président de Montélimar Agglo Julien Cornillet, Marie-Christine Magnanon 1^{re} Adjointe au Maire, Monsieur Norbert Graves Président Directeur Général de Montélimar-Agglomération Habitat, M. Jean-François SICOT, Directeur Général Délégué, José Yanez, architecte de AGC Concept, les riverains, les Maires, les Administrateurs, Associations des locataires, collaborateurs de Montélimar-Agglomération Habitat, GE Novatia ainsi que de nos entreprises partenaires et la famille Gambus.

Le lancement de ce programme marque le début de 18 mois de travaux qui transformeront le "Domaine Gambus" tout en respectant son patrimoine, avec la construction de 37 logements et la réhabilitation de la demeure existante en 3 logements durables, conçus avec des matériaux respectueux de l'environnement.

A la croisée de la tradition et de la modernité, ces logements offriront un cadre de vie de qualité, avec des infrastructures de proximité : écoles, commerces, et transports accessibles à quelques pas.

Merci à tous les acteurs mobilisés pour rendre cette opération possible. L'aventure commence !

« MAH À VOTRE ÉCOUTE », LA PROXIMITÉ ET L'ÉCHANGE AU RENDEZ-VOUS

Depuis septembre, la Direction et les équipes de Montélimar-Agglomération Habitat viennent mensuellement à la rencontre des locataires au sein de leur résidence. L'objectif, favoriser la proximité et l'échange entre Bailleur/Clients-Locataires.

La Direction de MAH et ses équipes se sont rendues à la résidence « Jean Moulin », l'occasion de présenter les travaux de réhabilitation, répondre aux questions des résidents et d'échanger sur les actualités de MAH.

IMPAYÉS DE LOYERS : COMPRENDRE LES RISQUES ET AGIR RAPIDEMENT

L'impayé de loyer est une situation délicate qui peut avoir des conséquences graves pour les locataires. Si vous êtes locataire et que vous rencontrez des difficultés financières, il est crucial de comprendre les enjeux et de réagir rapidement pour éviter des répercussions sévères.

Les conséquences des impayés de loyers

1. Accumulation de la dette : Lorsqu'un loyer n'est pas payé, il s'accumule mois après mois. En plus du montant initial dû, des pénalités bancaires peuvent être appliquées, aggravant encore la situation financière du locataire.

2. Contentieux judiciaire : Si les impayés persistent, une procédure judiciaire peut-être entamée. Cela commence généralement par une mise en demeure de payer, suivie, en l'absence de régularisation, d'un commandement de payer puis d'une assignation devant le tribunal. Une fois saisi, le juge ordonne le paiement des arriérés et, dans certains cas, prononce la résiliation du bail.

3. Expulsion : La conséquence la plus redoutée des impayés de loyers est l'expulsion. Si le juge résilie le bail, le locataire se retrouve dans l'obligation de quitter le logement. Cette procédure est accompagnée de coûts supplémentaires pour le locataire, tels que les frais d'huissier.

Comment Prévenir les Impayés de Loyers

- **Demandez un plan d'apurement** auprès de votre RTI
- **Anticipez les difficultés :** Si vous prévoyez une baisse de vos revenus ou une difficulté passagère, prenez contact immédiatement avec votre RTI (Responsable Territorial Immobilier). Il est parfois possible de trouver un arrangement à l'amiable, comme un plan d'apurement.
- **Faire appel aux aides disponibles :** Des aides au logement existent, comme l'APL (Aide Personnalisée au Logement), le FULH ou des fonds d'aide au paiement des loyers gérés par les communes ou les associations. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie ou d'une assistante sociale.

Les impayés de loyers peuvent entraîner des conséquences dramatiques pour les locataires, jusqu'à l'expulsion. Il est donc essentiel d'agir rapidement en cas de difficulté, de chercher des solutions, et de ne pas hésiter à demander de l'aide.

Prévenir les impayés est non seulement une responsabilité, mais aussi une protection contre des situations qui peuvent devenir extrêmement difficiles à gérer.



BONNE NOUVELLE ! MAH ACCEPTE LES CHÈQUES ÉNERGIE POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES

N'oubliez pas d'utiliser votre chèque énergie !

Nous souhaitons vous rappeler l'importance d'utiliser votre chèque énergie, un coup de pouce financier pour payer vos factures d'énergie et réaliser des économies. Le chèque énergie est envoyé automatiquement aux foyers éligibles sur la base de leur déclaration de revenus.

Si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez votre éligibilité et faites les démarches nécessaires sur le site : <https://chequeenergie2024.asppublic.fr/chqnrj2024/identification>

En utilisant le chèque énergie, vous pouvez non seulement alléger vos dépenses, mais aussi prévenir les impayés.

C'est une mesure préventive essentielle pour garantir un compte locataire à jour et contribuer à un bon équilibre budgétaire.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE UN MOYEN DE PAIEMENT SÉCURISÉ

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement des loyers à la fois simple et sécurisé. Il permet de régler automatiquement le montant du loyer chaque mois, sans risque d'oubli ou de retard. Ce service est gratuit, évitant ainsi les frais de gestion supplémentaires. En optant pour le prélèvement automatique, les locataires assurent la régularité des paiements et minimisent les risques d'impayés.

Depuis le 15 septembre, le paiement du loyer par carte bleue n'est plus disponible en permanence. Ce mode de paiement est désormais réservé aux locataires, uniquement sur rendez-vous. Le loyer doit être réglé en une seule fois, pour le montant total indiqué sur votre avis d'échéance, les paiements partiels n'étant pas acceptés.

Comment faire ?

Il suffit de remplir l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB.

Payer son loyer avec deux RIB et deux dates de prélèvement c'est possible ! et choisir deux dates de prélèvement : le 2, le 7, le 12, le 15 ou le 22 du mois, à vous de choisir !

Infos et renseignements auprès de votre RTI (Responsable Territorial Immobilier) **Formulaire téléchargeable sur le site : www.montelimar-agglomeration-habitat.fr rubrique « téléchargement »**

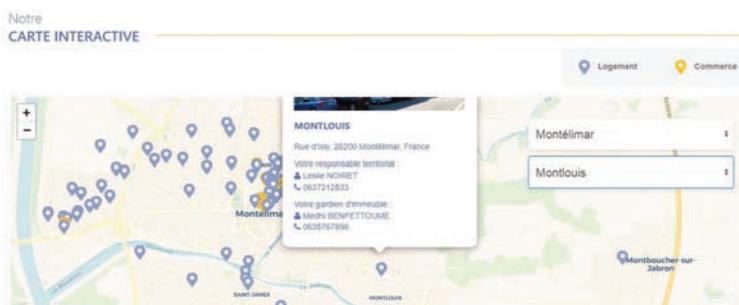
NOUVELLE FONCTIONNALITÉ SUR LE SITE WEB DE MAH : LOCALISATION SIMPLIFIÉE DES GARDIENS ET RTI

Le site internet de MAH évolue pour mieux répondre à vos besoins. Désormais, grâce à notre nouvelle fonction de localisation sur la carte en ligne, vous pouvez facilement retrouver les coordonnées de votre Gardien et du Responsable Territorial Immobilier (RTI) en charge de votre résidence.

Cette fonctionnalité simplifiée vous permettra de contacter rapidement vos interlocuteurs directs en cas de besoin, que ce soit pour des questions administratives ou tout autre sujet relatif à votre logement.

Nous espérons que cette amélioration facilitera votre expérience en tant que locataire et contribuera à renforcer notre collaboration pour un environnement de vie agréable et sécurisé.

N'hésitez pas à explorer cette nouvelle fonctionnalité sur notre site web et à nous faire part de vos retours.



MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT DÉVELOPPE SES OUTILS INFORMATIQUES POUR PLUS DE PERFORMANCE

Montélimar-Agglomération Habitat s'est doté d'un nouveau programme informatique pour le « suivi de vos réclamations », de nouvelles fonctionnalités pour traiter au mieux les dossiers clients, et ainsi apporter une qualité de service optimale.

HAUSSE DES LOYERS 2025

Conformément à la décision prise lors du Conseil d'Administration du 23 octobre 2024, l'augmentation générale des loyers sera de 3,26 % à compter du 1^{er} janvier 2025.

DES BICYCLETTERIES POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE !

Le 3 juillet dernier Montélimar-Agglomération Habitat était présente à l'inauguration de la bicycletterie à la résidence Le Coucourdier, en centre-ville !

Ce nouvel espace, géré par la ville de Montélimar, est le fruit des efforts conjoints de la municipalité et de MAH.

Afin de répondre aux besoins des usagers et de promouvoir des modes de transport durables, MAH a entrepris des travaux dans des locaux non loués de la résidence. Ces travaux ont permis de transformer ces espaces en une bicycletterie moderne et sécurisée, accessible à tous ceux qui le souhaitent pour entreposer son vélo via un abonnement de 2 € /mois, souscrit auprès du service stationnement (souterrain du parking du Théâtre).

La bicycletterie vise à encourager l'utilisation du vélo au quotidien, offrant ainsi une solution pratique à tous ceux qui souhaitent opter pour une mobilité plus écologique.

Nous remercions chaleureusement la Ville de Montélimar pour son soutien et son engagement dans ce projet, ainsi que tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Nous espérons que cet espace sera largement utilisé et apprécié.

Venez découvrir la nouvelle bicycletterie et profitez d'un lieu pratique et sécurisé pour vos vélos !



UN LOCAL À VÉLOS POUR LA RÉSIDENCE « LES PINS »

Dans le cadre de sa démarche RSE, Montélimar-Agglomération Habitat poursuit l'objectif de favoriser la mobilité douce en mettant à disposition de ses locataires de la résidence « Les Pins » à la Bâtie Rolland, un local afin d'entreposer son vélo en toute sécurité.

Promouvoir la mobilité douce comme les déplacements à vélo est écologique, économique et bénéfique pour la santé



JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LE CLUB DE FOOT FC MONTÉLIMAR ET LES COLLABORATEURS DE MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION HABITAT.

Le 24 octobre dernier, MONTEILIMAR AGGLOMERATION HABITAT a organisé en collaboration avec le club de foot FC Montélimar une journée placée sous le signe de l'engagement et de la convivialité, dans le cadre de la convention de partenariat avec le club de foot ainsi que notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette journée, placée sous le signe de l'environnement, a permis de sensibiliser les jeunes et collaborateurs autour de plusieurs initiatives :

🌿 Sensibilisation à l'importance de la biodiversité

🗑️ Nettoyage urbain et tri des déchets

🌸 Plantation de 200 lavandes, gauras et figuiers au sein du quartier Pracomtal (QPV)

Les jeunes du club ont répondu présent, démontrant un engagement exemplaire pour protéger notre environnement et en découvrant, par la même occasion, le métier de gardien avec nos équipes de MAH.

🙌 Un immense merci au FC Montélimar, à ses joueurs, à nos gardiens ainsi qu'aux collaborateurs de MAH pour leur participation et leur implication dans cette démarche essentielle.

Ensemble, nous contribuons à un avenir plus vert 🌿



SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : MAH S'ENGAGE

À l'occasion de la Semaine du développement durable, MAH a multiplié les initiatives en faveur de l'environnement.

En plus de l'implantation d'une aire de compostage à la résidence Le Diplodocus à Nocaze, plusieurs autres actions ont été mises en lumière comme le recyclage du papier avec l'association Drôme Insertion, la pose de nichoirs à hérissons sur les résidences « Les Jonquilles, Les Champs et Bavière », un ateliers éco-responsable, en partenariat avec le Céder et le Centre Social Colucci, a été organisé, « fabrication de produits cosmétiques ».

MAH encourage également la mobilité douce, les collaborateurs de MAH ont également adopté des modes de transports « Eco responsables » en bus, trottinettes, et vélos. Chaque geste compte pour préserver notre planète !

DISPOSITIF « CHAQUE GOUTTE COMPTE » DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME

Le mot de la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : Parce que la ressource en eau est précieuse et qu'il est primordial de la préserver, le Conseil Départemental de la Drôme a souhaité renouveler l'opération « Chaque goutte compte » et l'élargir à tous les Drômois dès cet été 2024. Le Département est donc fier de vous fournir gratuitement ces dispositifs d'économie d'eau* afin de vous permettre de réduire significativement votre consommation moyenne d'eau et ainsi agir pour la planète. Parce que chaque goutte compte, ensemble relevons le défi de la préservation de « l'or bleu » !

*dans la limite des stocks disponibles et d'un nombre maximum par type de dispositif par foyer.

Comment faire ?

Rendez-vous sur le site dédié pour vérifier votre éligibilité et commander en ligne :

ladrome.fr/chaquegouttecompte

Vous êtes un particulier et habitez le Département de la Drôme ? Obtenez des dispositifs hydro-économiques GRATUITS !

Source : <https://chaquegouttecompte-ladrome.fr/>

Pour nous joindre :

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil physique :

Matin : du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h30
vendredi 8h15 à 12h00

Après-midi (uniquement sur rendez-vous) :

du lundi au jeudi : de 13h30 à 16h30 - vendredi : fermé

Accueil téléphonique : 04 75 01 69 80

Matin : du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h30,
vendredi 8h15 à 12h00

Après-midi : du lundi au jeudi : de 13h30 à 16h30

Vendredi : fermé

Réclamation technique :

numéro vert 0800 300 666

gratuit fixes et portables

Aux heures d'ouverture de MAH

Astreinte technique 06 71 27 91 78

• Du lundi au jeudi : 12h30 - 13h30 / 16h30 - 8h45

• Du vendredi 12h00 au lundi 8h45

• Les week-ends et jours fériés 24h/24h

Attention : numéro réservé aux urgences

(incendies, inondations, engorgements de colonne...)

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Montélimar-Agglomération Habitat

Tour H - 3 place Clemenceau - CS 40293

26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves

Rédaction : Lynda Tomas

services de Montélimar - Agglomération Habitat

Photos : Lynda Tomas

PAO et impression : imprimerie Bayle Montélimar

Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex

Périodique

RETOUR SUR LES ATELIERS ECO-RESPONSABLES AVEC LE CEDER ET LE CENTRE CULTUREL COLUCCI

MAH a eu le plaisir de proposer deux ateliers gratuits éco-responsables organisés en partenariat avec le CEDER et le Centre Culturel Colucci.

Lors de l'atelier de cuisine sans cuisson, les participantes ont découvert des recettes simples et savoureuses, tout en réduisant leur consommation d'énergie.

L'atelier de fabrication de produits cosmétiques et produits d'hygiène ont permis de créer des soins naturels, économiques et écologiques.

Ces moments de partage ont renforcé la convivialité avec nos locataires, tout en sensibilisant sur l'importance de l'économie durable et écologique. Merci à tous pour votre participation !

Chez MONTELMAR AGGLOMERATION HABITAT, nous croyons fermement que la responsabilité sociale passe aussi par des actions concrètes et fédératrices.



CANALISATIONS BOUCHÉES ! UN FARDEAU QUI A UN PRIX !

Protégeons nos canalisations : évitez les interventions coûteuses !

Un rappel important : évitez de jeter des déchets solides ou des graisses dans les canalisations. Les blocages entraînent des interventions coûteuses.

Adoptons des gestes simples pour préserver nos canalisations. Les engorgements de pied de colonne au sein des logements collectifs sont de véritables situations difficiles à vivre pour les locataires du rez-de-chaussée, pensez à eux !

Merci de votre attention et de votre coopération.

POUR UN ENVIRONNEMENT PROPRE ET SANS NUISIBLES

Merci de ne pas déposer de sacs poubelles devant les portes. Cette pratique peut poser des problèmes d'hygiène, de sécurité et attirer les nuisibles.

Utilisons les conteneurs à déchets désignés pour maintenir notre environnement propre et sûr.

Pensez au tri sélectif ! (composteurs) et à vous doter de la carte de déchetterie, des moyens à votre portée afin de limiter la prolifération de nuisibles.

La carte de déchetterie est gratuite ! Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-dechetteries> ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin à Montélimar (04 75 00 64 41)

Attention au dépôt sauvage ! Vous êtes passible d'une amende d'un montant de 150 euros. (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8),

OPÉRATION DE DÉSINSECTISATION À LA RÉSIDENCE PRACOMPTAL LE 13 NOVEMBRE

Le 13 novembre, une opération de désinsectisation ciblée contre les cafards a eu lieu à la résidence Pracomtal, en collaboration avec les services de la Mairie et Grand Delta Habitat.

Cette intervention vise à optimiser l'efficacité du traitement en couvrant à la fois la voirie et les parties communes, afin de garantir un cadre de vie plus sain pour tous les résidents.

MAH remercie les locataires de leur coopération.



LE NUMÉRIQUE POUR TOUS

Montélimar Agglomération vous propose des services adaptés à vos besoins

- Une aide au numérique
- Besoin de réaliser des démarches administratives
- Besoin d'avoir accès à un ordinateur
- Besoin de vous initier ou de vous perfectionner

Infos et renseignements :

<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/conseiller-numerique>

A VOS AGENDAS ! Atelier gratuit « ECO ENERGIE »

EN COLLABORATION AVEC LE CEDER ET LE CENTRE SOCIAL COLUCCI

LE MARDI 17 décembre 2024 de 14H à 16H (au Centre Colucci)

Venez apprendre les bons gestes Eco-responsables pour faire des économies !

Infos et inscriptions auprès de Mme TOMAS : 06 72 96 08 28

